

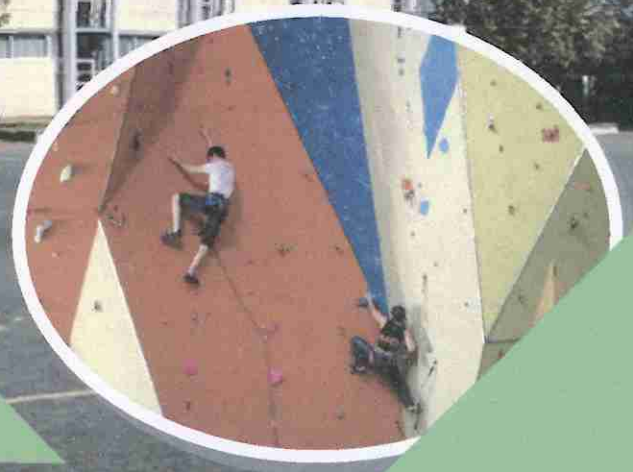


Collège Jules FERRY GEMOZAC



1 Avenue Jules FERRY
17260 GEMOZAC
Ca.0170009t@ac-poitiers.fr
Tél: 05.46.96.55.50

<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-gemozac>



Organisation du Collège

Equipe de Direction :

- Direction : M. STINDEL, Principal
- Conseillère Principale d'Education : Mme LOWE
- Gestionnaire : Mme MITAINE
- Secrétariat : Mme MAGNANT
- Accueil : Mme RENAUD

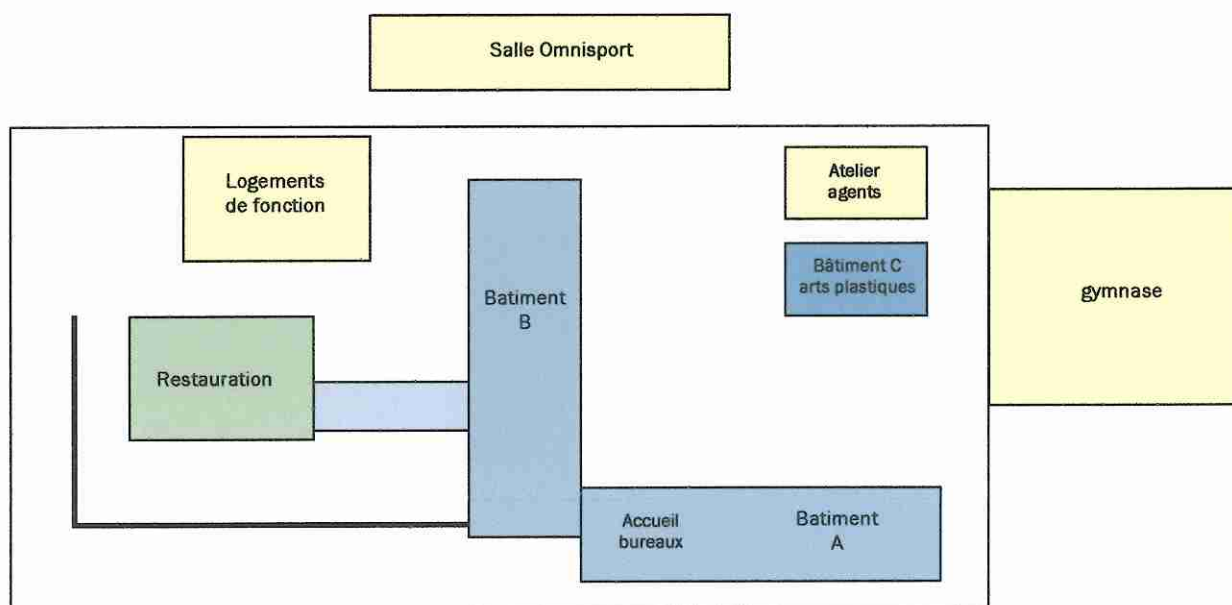
Equipe éducative :

- Personnel enseignant : 35 professeurs
- Surveillance : 5 assistants d'éducation

Services :

- Chef de cuisine : M. DROUET
- Cuisine, maintenance et entretien des locaux : 9 agents

Plan de l'établissement



Bâtiment A

- Rez-de-chaussée : accueil, administration, salle de réunion, salle polyvalente, salle 20
- 1er étage : Salles 99, 100, 101, 102, 105 et 103, 104 (sciences).
- 2e étage : salles 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208.

Bâtiment B

- Rez-de-chaussée : CDI, salle des professeurs, salle d'étude, accueil vie scolaire, bureau vie scolaire.
- 1er étage : Salles 11, 12 et 13 (Technologie).
- 2e étage : Salle informatique, salle 23 (Musique), salle 24, 22

Bâtiment C

Salle Arts Plastiques.

Le mot du Principal

Bienvenue au Collège Jules Ferry !

Reffet de notre volonté d'ouverture sur le territoire, de notre attachement à établir un dialogue renforcé et constructif avec nos partenaires, cette présentation a pour objectif de vous permettre de mieux connaître notre collège dans ses capacités à : Innover grâce à des dispositifs pédagogiques variés et adaptés à la particularité de chacun et résolument tourné vers le numérique. Accompagner l'élève et sa famille dans un projet professionnel et d'orientation Ouvrir à toute forme de culture et sur le monde à travers les activités artistiques, culturelles et sportives mais également les sorties pédagogiques ou les voyages. Notre souhait le plus cher étant que chacun profite d'une scolarité apaisée, d'une formation de qualité afin de s'épanouir pleinement et devenir un citoyen acteur de ses choix et respectueux de tous.

Le Principal, Yann STINDEL



Sommaire

Page 1 :	- Organisation du Collège - Plan de l'établissement	Page 6 :	- L'information des élèves (CDI) - L'orientation des élèves
Page 2 :	- Le mot du Principal	Page 7 :	- L'option LCA - L'option « langue et culture européenne Espagnol » - L'option chant Choral
Page 3 :	- Le projet d'établissement - Evaluation des compétences et réforme - Communication avec les familles	Page 8 :	- L'association Sportive - La classe Escalade - La classe Football
Page 4 :	- La demi-pension - Les manuels scolaires - Le règlement intérieur - Le service vie scolaire	Page 9 :	- Le foyer socio-éducatif - L'aide au travail personnel
Page 5 :	- Le service de santé scolaire - Le service social - Les bourses - Le fonds social	Page 10 :	- Informations utiles - à qui s'adresser ?
		Page 11 :	- Rentrée 2022 - Calendrier des vacances

Le Projet d'Établissement

Le Collège est avant tout un lieu d'enseignement mais c'est aussi le lieu des apprentissages de la responsabilité, de l'autonomie, de la citoyenneté, de l'ouverture sur la vie économique, culturelle et sportive.

Le projet d'établissement établit une plus grande cohérence des actions pour la formation de l'individu et l'épanouissement de sa personnalité. Il permet de dégager des priorités et de fédérer les actions de tous les membres de la communauté éducative. Un contrat d'objectifs est signé avec les instances académiques, il est évalué chaque année lors d'un dialogue de gestion.

Le projet d'établissement s'articule autour de trois grands axes :

- 1) Construire des apprentissages motivants
- 2) Soutenir et accompagner la réussite
- 3) Vivre ensemble et mieux communiquer

Evaluation des compétences

Au Collège Jules Ferry, les enseignants évaluent les compétences depuis 2011 et, forts de leur expérience, les pratiques s'accroissent les évaluations par compétence sont désormais une réalité sur l'ensemble des niveaux. En dehors des bulletins trimestriels, un bilan de fin de cycle 3 (6ème) et de cycle 4 (3ème).

Communication avec les familles

Liaison Collège/familles

Les contacts Collège/famille sont indispensables pour suivre la scolarité de l'élève. La liaison se fait par l'intermédiaire :

- Du carnet de liaison distribué à chaque élève en début d'année scolaire,
- Du bulletin trimestriel,
- Des rencontres parents/professeurs,
- Des entretiens avec les professeurs, notamment le professeur principal,
- Du site internet du Collège à l'adresse : <http://etab.ac-poitiers.fr/coll-gemozac/> où vous pouvez consulter le cahier de textes de la classe et les informations diverses.
- Du logiciel Pronote accessible avec un code par le site internet du Collège ou directement via l'Espace Numérique de Travail (E.N.T.).

L'association des parents d'élèves

Composée de parents d'élèves, elle participe à la vie du collège (élus au Conseil d'Administration, représentants aux conseils de classe...). Elle s'implique dans la vie de l'établissement dont elle soutient les projets. C'est une composante de la communauté éducative.

Vie scolaire

La demi-pension : ±440 repas sont confectionnés par jour (sauf le mercredi) par les agents du conseil départemental. La distribution se fait en self-service. Coût de la demi-pension pour l'année scolaire 2022 : 458,36 €.

Une carte d'accès obligatoire est confiée gratuitement à l'élève pour la durée de sa scolarité. Son remplacement pour cause de dégradation ou de perte sera facturée à la famille (5 €).

L'inscription ou la radiation d'un élève à la demi-pension doit se faire par écrit et de préférence en fin de trimestre.

Trois factures sont remises aux élèves et/ou envoyées dans l'année (octobre, janvier et avril). Le paiement se fait par prélèvement mensuel. Des paiements fractionnés sont accordés aux familles qui en font la demande auprès de la Gestionnaire en début d'année.

Les manuels scolaires

Ils sont prêtés gratuitement par le Collège pour l'année scolaire, à charge pour l'élève d'en prendre soin afin de le conserver en bon état. En effet, les manuels scolaires doivent servir au moins pendant 4 ans. Tout livre perdu ou remis détérioré en fin d'année devra être remboursé par la famille.



Le règlement intérieur

Elèves et parents sont invités à prendre connaissance du règlement intérieur et à signer le règlement intérieur du Collège adopté par le Conseil d'Administration. UN document administratif certifiant cette lecture devra être signé à la rentrée. En constante évolution, le règlement intérieur est régulièrement modifié, ce texte est disponible sur le site du collège.

Le service Vie Scolaire

Il est animé par l'équipe des assistants d'éducation encadrée par Mme LOWE la C.P.E. Son travail concerne à la fois le contrôle de l'assiduité, l'application du règlement intérieur et des mesures propres à assurer la sécurité des élèves et le respect des installations, de la mise en œuvre de la surveillance et de la discipline indispensables à la vie collective.

Santé et Social

Le service de santé scolaire

Mme BOREAU, infirmière scolaire, tient une permanence plusieurs journées dans la semaine en articulation avec ses missions dans les écoles du secteur . Elle assure des entretiens individuels, la prévention par les visites médicales des élèves de 6e, organise le programme de prévention par des actions sur le thème de la santé.



Organisation d'un petit-déjeuner pour les 6ème

Dans le cadre du Parcours de santé, elle organise ou participe à de nombreuses manifestations concernant la santé et le bien-être : organisation d'un petit-déjeuner, campagne d'information sur l'alimentation et les addictions, etc...

Le Médecin scolaire, basé à Saintes, est également disponible pour les cas plus graves, et effectue les visites médicales d'orientation pour les élèves de 3e (élèves orientés en filière professionnelle).

Le service social

L'assistante sociale scolaire, est chargée d'apporter écoute, conseil et soutien aux élèves. Elle travaille en liaison avec les équipes du Collège : administration, vie scolaire, enseignants, infirmière et partenaires sociaux de la ville, de l'inspection académique et du Conseil Départemental.

Elle est à la disposition des élèves et des familles durant sa permanence le mardi. Un rendez-vous pourra être pris auprès du secrétariat.

Les bourses

La demande de bourses de collège se fait via les sites Scolarité Services ou France Connect. Les parents sont informés des démarches à suivre début septembre. Après étude des dossiers, les familles reçoivent un courrier d'attribution ou de non attribution des bourses pour l'année scolaire. Les bourses accordées sont déduites de la facture de cantine à chaque trimestre.

La demande de bourses de lycée concerne les élèves de 3e, elle se fait à partir de Mai et elle est étudiée par les services départementaux de l'Académie.

Le fonds social

Le fonds social est destiné à apporter une aide financière exceptionnelle aux familles en difficulté passagère qui en feront la demande. Cette aide est attribuée par une commission, présidée par le chef d'établissement, après étude du dossier et des pièces justificatives. Tout renseignement sur les démarches à suivre sera donné par le secrétariat.

Information et Orientation

L'information des élèves : le Centre de Documentation et d'Information (C.D.I.)

Le C.D.I. est ouvert aux élèves de 9H à 12H et de 12H45 à 16H25 sauf le mercredi et le vendredi après-midi.

Communiquer, se documenter, s'informer, telles sont les missions du C.D.I. au service des élèves et de la communauté éducative.

Que trouve-t-on au CDI ? Des ouvrages de fiction, des ressources documentaires, des dictionnaires, des encyclopédies, des outils informatiques. Il existe également un système d'auto-documentation sur les métiers et les formations (ONISEP).

Qu'y fait-on ? On acquiert les méthodes de la recherche documentaire, on emprunte des ouvrages, on consulte sur place, on recherche l'information....



L'orientation des élèves

La Psychologue de l'Éducation nationale tient une permanence au Collège le mardi.

Les élèves et/ou les parents peuvent prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

Les élèves et leur famille pourront également prendre rendez-vous directement au CIO de Saintes.

L'orientation et le projet de l'élève sont une préoccupation permanente de la communauté éducative. Il s'agit de guider l'élève dans l'élaboration de son projet personnel et de l'aider à déterminer son choix professionnel et d'orientation.

Outre le programme d'information de la Psychologue de l'E.N., tout au long de l'année sont proposés des rencontres parents-professeurs, des réunions d'information, des stages en entreprises et le forum pour les 3e.

<http://www.cio.ac-poitiers.fr/pied-de-page/le-cio-de-saintes-31245.kjsp?STNAV=&RUBNAV=&RH=1224667357044>

La diversification des parcours

L'option Langue et culture de l'antiquité

Les élèves peuvent choisir l'option Latin sur la fiche de liaison en fin de classe de 6e. L'enseignement est assuré de la 5e à la 3e à raison de 2 heures par semaine. En 5e, l'élève s'engage à suivre l'enseignement du latin pour l'année scolaire complète. Il peut décider de ne pas poursuivre en 4e. Par contre, s'il poursuit en 4e, l'élève s'engage aussi à suivre cet enseignement en 3e.



L'option « langue et culture européenne Espagnol » :

Les élèves de 4° et de 3° peuvent suivre l'option LCE (Langues et Cultures Européennes) en espagnol. Ils ont 2 heures supplémentaires à leur emploi du temps durant lesquelles ils approfondissent certains points vus en classe et découvrent d'autres aspects de la culture et de la civilisation hispanophones. Ces 2 heures s'ajoutent aux 2 H 30 hebdomadaires de LV2 en espagnol.

Cette option LCE permet à nos élèves d'avoir un renforcement linguistique et culturel destiné à développer leur capacité de communication en langue étrangère et leur offre un « plus » pour la poursuite de leurs études. Sauf quelques recherches ponctuelles, aucun travail supplémentaire à la maison ne sera donné.

Il est souhaitable que cette section reste à effectif raisonnable, pour travailler dans les meilleures conditions possibles. Si nous avons trop de demandes et un choix à faire, nous prendrons en compte la motivation et l'investissement lors des cours d'espagnol plutôt que les résultats eux-mêmes. Nous veillerons aussi à ce que ces deux heures ne constituent pas une surcharge dans l'emploi du temps pour des élèves qui auraient déjà des difficultés à suivre.



L'option Chant Choral

Depuis la rentrée 2019, les élèves de tous les niveaux peuvent suivre cette option pendant 2 heures par semaine. Chaque année, une grande variété des répertoires peut être abordée : la chanson actuelle, la chanson du patrimoine récent ou ancien, français et étranger, les airs d'opéra, de comédie musicale....

Il est valorisé au diplôme national du Brevet, pouvant faire gagner des points, au même titre que tous les enseignements facultatifs.

L'Association Sportive

Particulièrement dynamique, elle licencie environ un élève sur deux de l'établissement. Outre les objectifs sportifs, elle permet de préparer les jeunes à accéder à des responsabilités, participer à la vie associative, se préparer à la conquête de l'autonomie. Les sports proposés étaient en 2021-2022 : badminton, escalade, volleyball, futsal,



La Classe à horaire aménagé ESCALADE

Les objectifs sont d'acquérir culture d'équipe, épanouissement, autonomie, responsabilité et sécurité.

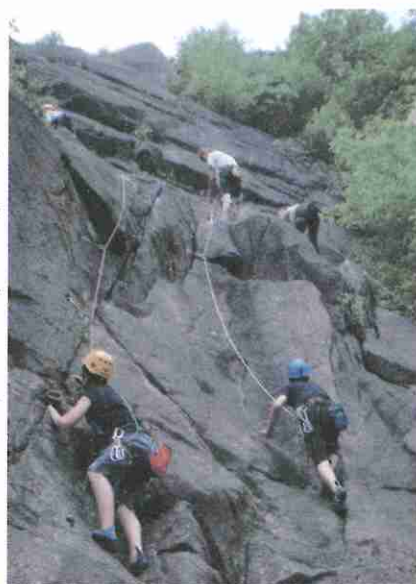
L'entraînement spécifique est de 3 H 30 par semaine, suivi par M. Brunelle, professeur d'EPS.

Créée en 1997, elle s'illustre chaque année dans les championnats escalade de sport scolaire (UNSS) mais aussi dans ceux de la Fédération Française Montagne et Escalade (FFME).

Ces 15 jeunes sont sélectionnés chaque année en juin et leur participation est remise en cause chaque année, créant ainsi une émulation tant sur le plan des résultats que de la cohésion du groupe.

Un séjour d'escalade en falaises a lieu en fin d'année scolaire.

En 2022 ce groupe est à nouveau qualifié pour la finale nationale.



La Classe à horaire aménagé FOOTBALL

L'objectif est de développer la pratique du football sur le territoire à parts égales valorisant particulièrement la pratique féminine.

Au-delà d'un équilibre genré, cette pratique permettra de valoriser et renforcer l'acquisition de l'autonomie du sens des responsabilités et des valeurs sportives citoyennes.

Le volume d'entraînement sur l'emploi du temps de l'élève sera de trois heures trente réparties en deux séances, encadrées par M. JURE et un éducateur du club de Gémozac.

Cette option accueillera à la rentrée 2022-2023 quarante élèves répartis en dix garçons et dix filles sur les niveaux de 6° et 5°.

En 2021, nous avons expérimenté la mise en œuvre de ces pratiques. Une équipe de foot à huit masculine est championne académique !



Le Foyer Socio-Educatif

C'est une association type loi 1901 à laquelle tous les élèves sont invités à adhérer.
C'est une composante essentielle de la vie pédagogique et éducative du collège.

Le F.S.E. organise et soutient les activités des clubs (dessins, clubs écolo, manga, médias ...) et aide financièrement les activités pédagogiques (expositions, sorties, voyages...).

Il est géré par un bureau mis en place tous les ans comprenant des adultes et des élèves élus en assemblée générale.

Les ressources viennent principalement des recettes obtenues par les ventes diverses, ou manifestations (tombola, photos, pains au chocolat, etc...) et des cotisations de ses membres.



L'aide au travail personnel

Le protocole devoirs faits permet d'aider l'élève à s'approprier les contenus et les méthodes de travail en groupe restreint (12 maximum). Il est proposé de 16H45 à 17H45 trois soirs par semaine. D'autre part, les élèves de 6e ont 2 heures d'aide en demi-groupe dans leur emploi du temps, ainsi que les 5e pendant 1 heure.



Informations utiles

Horaires des cours :

Lundi/Mardi/jeudi/vendredi : 8 H 00/11 H 55 et 13 H 25/16 H 25

Mercredi : 8 H 00/12 H 00 après-midi : activités de l'Association Sportive

Ouverture du secrétariat :

Lundi/Mardi/jeudi : 8 H 00/12 H 00 et 13 H 00/16 H 30

Mercredi : et Vendredi 8 H 00/12 H 00

Accueil du Collège : à partir de 7 H 45 jusqu'à 17 H 00, jusqu'à 12 H 00 le mercredi.

Fermeture pendant les vacances d'été 2022 : l'établissement sera complètement fermé du Mercredi 13 juillet à 12 H au Jeudi 25 août au matin.

A qui s'adresser ?

- Absences, retards, autorisation de sortie, emploi du temps : Vie Scolaire, CPE.
- Suivi de l'élève et contrôle du travail : professeur concerné → par l'intermédiaire du carnet de liaison ou par Pronote.
- Problèmes de discipline : CPE ou Principal.
- Documents administratifs, bourses, fonds social, changement d'adresse ou de situation, inscription ou radiation : secrétariat.
- Problèmes médicaux ou alimentaires de l'élève : infirmière (les lundis et vendredis de 8 H 00 à 17 H 00 et le mercredi de 8 H 00 à 12 H 00).
- Problèmes familiaux ou sociaux de l'élève : Assistante Sociale (prendre rendez-vous auprès du secrétariat).
- Renseignements concernant les établissements scolaires et l'orientation : Psychologue de l'Education Nationale (prendre rendez-vous auprès du secrétariat).
- Paiement de la cantine, changement de régime : Gestionnaire.
- Transports scolaires :
pour obtenir la carte, se connecter à transports.nouvelle-aquitaine.fr
ou s'adresser directement à la Région Nouvelle Aquitaine au 0811361717

Rentrée 2022

- ◆ Enseignants
Mercredi 31 août
- ◆ Elèves de 6e
Jeudi 1er septembre à 8 H 00
- ◆ Elèves de 5e, 4e et 3e
Vendredi 2 septembre à 8 H 00
Les élèves de 6e auront cours également.

Vacances scolaires 2022/2023

Toussaint	Du vendredi 21 octobre après la classe au lundi 7 novembre 2022 au matin .
Noël	Du vendredi 16 décembre 2022 après la classe au Mardi 3 janvier 2023 au matin.
Hiver	Du vendredi 3 février après la classe au lundi 20 février 2023 au matin.
Printemps	Du vendredi 7 avril après la classe au lundi 24 avril 2023 au matin.
Pont de L'Ascension	Du mercredi 17 mai après la classe au lundi 22 mai 2023 au matin.
Été	À partir du vendredi 7 juillet 2023 après la classe.

